

REGLEMENT DE JEU « LUCKY WHEEL »

Article 1 : Descriptif de l'action

Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s (ci-après CASINO 2000), dont le siège social se situe rue Flammang L-5618 Mondorf-les-Bains au Luxembourg (numéro RCSL B18193), organise du lundi 8 septembre 2025 au samedi 08 novembre 2025 inclus, un jeu intitulé LUCKY WHEEL.

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure (18 ans révolus), à l'exception des personnes interdites d'accès à nos salles de jeux, du personnel salarié ou bénévole fixe ou intérimaire de CASINO 2000 et de leur famille proche (ascendant, conjoint, frère/sœur, conjoint ou descendant).

Lors des 18 (dix-huit) tirages de cette action, qui se dérouleront tous les vendredis et samedis à 23h59 entre le lundi 8 septembre 2025 et le samedi 08 novembre 2025 inclus, CASINO 2000 met en jeu 21.600 € (vingt et un mille six cents euros).

Pour chaque tirage, 3 (trois) participants seront sélectionnés et remporteront directement la somme de 200€ (deux cents euros).

1 (un) des participants parmi les 3 sélectionnés, aura la possibilité de doubler 2 fois son gain initial en actionnant une roue segmentée.

Chaque jour de tirage, 1.200 € sont mis en jeu. Les sommes non gagnées, d'un montant maximum de 600 € par jour de tirage, s'ajoutent au jackpot du prochain tirage.

Le participant qui double son gain initial deux fois lors d'un prochain tirage recevra 800€, majoré des montants non gagnés lors des tirages précédents.

Le dernier jour de tirage, le participant désigné pour tenter de doubler son gain remportera directement le JACKPOT.

Article 2 : Distribution des bulletins de participation

A partir du lundi 8 septembre 2025 et jusqu'au samedi 8 novembre 2025 inclus, chaque client reçoit à l'entrée du casino un seul bulletin de participation supplémentaire par jour. Le bulletin est tamponné avec le numéro de la semaine pour laquelle il sera valide. Le client décide lui-même, pour quel jour de tirage de la semaine mentionnée, vendredi ou samedi, il utilise son bulletin.

Chaque client reçoit un bulletin de participation par tranche de 1.000 € de jackpot ou lot cumulé remporté aux appareils à sous. Ces bulletins seront tamponnés comme ceux distribués à l'entrée du casino et pourront être utilisés de la même manière.

Article 3 : Participation au jeu

Chaque client doit être physiquement présent pour participer au jeu.

Seuls les bulletins de participation tamponnés avec le numéro de la semaine de tirage en cours seront conformes et valides pour le jeu.

Le client veillera à placer lui-même avant le début du tirage, la partie détachable de son ou ses bulletins de participation dans l'urne prévue à cet effet.

L'urne est mise en place chaque jour de tirage dès l'ouverture du casino et est retirée après les tirages.

L'ensemble des bulletins de participation sera retiré de l'urne et détruit après chaque tirage.

Article 4 : Organisation des tirages

Déroulement :

Avant chaque tirage, le préposé annoncera la clôture des participations à 23h59 précises. Après quoi, il ne sera plus possible d'insérer des bulletins de participation dans l'urne.

Le préposé au tirage procédera ensuite à la détermination de 3 (trois) gagnants par tirage au sort de bulletins de participation valides :

- Le préposé tirera 1 (un) bulletin de participation et vérifiera en présence du responsable de salle sa conformité :
 - Bulletin correspondant visuellement à ceux utilisés pour le jeu LUCKY WHEEL.
 - Numéro de semaine de tirage correspondant au numéro de la semaine en cours.
 - Bulletin ne comportant qu'une seule des deux parties détachables.
- Tout bulletin de participation non conforme sera annoncé comme « nul » et remis au responsable de salle. Dans ce cas, le préposé procédera à un nouveau tirage au sort jusqu'à l'obtention d'un bulletin de participation conforme.
- Le préposé répètera ce tirage jusqu'à obtention de 3 (trois) bulletins valides.
- Le préposé annoncera à haute voix et par la sonorisation en salle, en respectant l'ordre du tirage au sort, les 3 numéros ainsi sélectionnés.
- Les propriétaires des bulletins tirés au sort auront alors 3 (trois) minutes pour se présenter auprès du préposé.
- Passé ce délai, le ou les numéros de bulletins de participation seront considérés comme nuls pour ce tirage.
- Le préposé tirera autant de nouveaux bulletins de participation selon les mêmes modalités jusqu'à obtention des 3 gagnants.
- Si le propriétaire du bulletin tiré au sort se présente dans le délai, le préposé ainsi que le responsable de salle vérifieront que la partie du bulletin de participation présenté soit bien conforme et que le numéro imprimé et le numéro de semaine correspondent bien à celui qui figure sur la partie qu'il détient. Si tel est le cas, le gagnant est déclaré et pourra participer au jeu.

Une fois les 3 gagnants déterminés et présents, ils sont informés d'avoir déjà gagné 200 €.

Détermination du participant à l'étape JACKPOT :

Les 3 gagnants devront dans l'ordre respectif du tirage au sort, choisir 1 valise parmi les 3 présentées sur une table.

Celui qui trouve la plaquette « JACKPOT » à l'intérieur de la valise qu'il aura choisi, sera sélectionné pour tenter de doubler 2 fois son gain initial de 200€.

Etape JACKPOT :

Le gagnant désigné pour essayer de doubler 2 fois son gain initial devra actionner une roue segmentée :

1. Si la roue s'arrête sur un segment qui ne comporte pas le symbole « étoile », il conserve son gain initial de 200€. La somme de 600€ est rajoutée au JACKPOT du prochain jour de tirage.
2. Si la roue s'arrête sur un segment avec le symbole « étoile », il double son gain initial et remporte 200€ supplémentaires. Il doit alors relancer la roue.
 - Si la roue s'arrête sur un segment qui ne comporte pas le symbole « étoile », le jeu s'arrête. Il conserve son gain de 400€ et la somme de 400€ est rajoutée au JACKPOT du prochain jour de tirage.
 - Si la roue s'arrête sur un segment avec le symbole « étoile », le jeu s'arrête. Il double son gain précédent de 400€ et remporte 400€ supplémentaires soit la somme de 800€ plus les sommes non remportées lors des tirages précédents, s'il y en a.

Pour le dernier jour de tirage, le samedi 8 novembre 2025, le participant désigné pour tenter de doubler son gain remportera directement le JACKPOT.

Article 5 : Médiatisation

Ce jeu est médiatisé par le site internet www.casino2000.lu, par envoi de SMS, par affichage interne dans l'établissement, par de la promotion faite par le personnel, par de la publication dans la presse, par les réseaux sociaux et par certaines radios locales.

Article 6 : Protection et traitement des données personnelles

Conformément au règlement 2016/679/UE dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la politique de confidentialité disponible sur le site www.casino2000.lu est applicable.

Article 7 : Exclusion de la responsabilité de l'organisateur

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, CASINO 2000 se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de différer la date ou l'horaire de ce jeu.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au jeu « LUCKY WHEEL » implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Aucun recours en justice ne sera possible à l'encontre de CASINO 2000 dans le cadre de la participation à ce jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.

Article 9 : Divers

Le présent règlement est déposé à l'étude Carlos CALVO & Associés, Huissiers de justice, 65 rue d'Eich, L-1461 Luxembourg et sera adressé gratuitement sur simple demande en écrivant à CASINO 2000, « LUCKY WHEEL »; Rue Flammang; L-5618 Mondorf-les-Bains.

CASINO 2000
La Direction